



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/1996/41  
22 avril 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Reprise de la session d'organisation de 1996  
2 et 3 mai 1996  
Point 3 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE DU CONSEIL

Lettre datée du 16 avril 1996, adressée au Secrétaire général de  
l'Organisation des Nations Unies par le Directeur général de  
l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science  
et la culture

Comme vous le savez, la Commission mondiale de la culture et du développement a achevé l'élaboration du rapport intitulé Notre diversité créatrice, qui doit être examiné par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et par la Conférence générale de l'UNESCO. L'UNESCO a pris les premières mesures à cette fin et son Conseil exécutif examinera le rapport à sa cent quarante-neuvième session. Afin de faciliter la présentation du rapport aux organes intéressés de l'ONU, je vous serais reconnaissant de faire en sorte que le Conseil économique et social, à la reprise de sa session d'organisation de 1996, considère la question de la transmission du rapport à l'Assemblée générale, pour examen, à sa cinquante et unième session.

Vous vous rappellerez que la Commission a été créée en 1992 par la résolution 3.4 de la vingt-sixième session de la Conférence générale de l'UNESCO et la résolution 46/158 de l'Assemblée, en consultation avec vous-même. Nous avons de concert nommé M. Javier Pérez de Cuéllar Président de la Commission et invité d'autres personnes éminentes à y siéger. La Commission a commencé ses travaux au printemps de 1993 et a examiné une large gamme de thèmes de réflexion et d'analyse après avoir auditionné d'éminents spécialistes de toutes les régions du monde et consulté des particuliers et des institutions. En octobre 1995, la Commission avait achevé ses travaux; en novembre de la même année, M. Pérez de Cuéllar a présenté le rapport Notre diversité créatrice au cours des cérémonies spéciales qui ont marqué la vingt-huitième session de la Conférence générale de l'UNESCO et la cinquantième session de l'Assemblée générale.

M. Pérez de Cuéllar vous a adressé une lettre en décembre 1995 au sujet de l'examen du rapport par l'Assemblée (E/1996/13, annexe).

Compte tenu de ce qui précède et connaissant l'intérêt particulier que vous portez à cette question, je vous saurais gré de bien vouloir faciliter les procédures nécessaires pour permettre à l'Assemblée générale d'examiner le rapport à sa cinquante et unième session.

Le Directeur général

(Signé) Federico MAYOR

-----